

## **Critères pris en compte dans le traitement des demandes d'équivalence**

Les demandes d'équivalences ne sont pas accordées de manière automatique.  
La commission pédagogique tiendra notamment compte des éléments suivants :

*– Pour l'accès en L2*

Au moins 60 ECTS validés dans une discipline proche

Notes du baccalauréat et notes obtenues en L1

Lettre de motivation détaillée et convaincante en cohérence avec notre offre de formation

*– Pour l'accès en L3 et M1*

Au moins 120 ou 180 ECTS validés dans une discipline proche

Qualité du dossier (notes obtenues en L1, L2 / L3)

Lettre de motivation détaillée et convaincante en cohérence avec notre offre de formation